



Conseil communal d'Yverdon-les-Bains

Procès-verbal

de la séance d'assermentation et d'installation des autorités communales d'Yverdon-les-Bains pour la législature 2006-2011, le samedi 24 juin 2006 à 16 h. à l'Aula Magna du Château d'Yverdon-les-Bains.

Présidence de Mme Pierrette ROULET-GRIN, Préfet du district

C'est par ordre de Madame le Préfet du district et en conformité avec les dispositions de l'article 83 de la loi du 28 février 1956 sur les communes que le Conseil communal et la Municipalité élus pour la législature 2006-2011 sont convoqués en séance d'installation. Madame le Préfet ouvre la séance à 16.00 heures. Elle appelle le secrétaire municipal M. Michel Wirz à fonctionner comme secrétaire provisoire.

Aucun recours valable n'étant parvenu à la Préfecture concernant la régularité des élections, il est dès lors possible de procéder à l'installation et à l'assermentation des autorités communales d'Yverdon-les-Bains.

ASSERMENTATION DU CONSEIL COMMUNAL

Le secrétaire provisoire est chargé de procéder à l'appel des membres du Conseil communal présents.



Il est constaté la présence de 93 Conseillères et Conseillers communaux et la régularité de leur admission à l'assermentation. Il est consigné que Mesdames Irène Keller-Richner, Margrieta Donker, Aude Briand et Messieurs Jean-Marc Pernet, Quentin Cochand, Bernard Beyler, Martin Baragano sont absents et excusés. Ils seront assermentés devant le Conseil communal lors de la première séance de la législature.

Madame le Préfet donne ensuite lecture de la formule du serment et enregistre, à l'appel de leur nom la prestation de serment des membres du Conseil communal. Les personnes suivantes sont ainsi déclarées régulièrement installées pour la législature 2006-2011 :

Suffr	NOM	PRENOM	POLIT	
902	GABELLA	Laurent	M	
780	CARP	Catherine	Mme	
772	MICHOUD	Pierre-André	M	
751	DURUZ	Patrick-Louis	M	
743	VIQUERAT	Dominique	M	
702	JUNOD	Gérard	M	
701	INDULSI	Nunzio	M	
687	WERKLE	Michel	M	
676	CAMPS	Pedro	M	
2027	GIORGIATTISUTTERLET	Silvia	Mme	
2027	FORESTIER	Charles	M	
2026	BLUM	Pascal	M	
2010	RUCHET	Jean-Claude	M	
1949	KLAUS	Jean-Louis	M	
1948	PERRET	André	M	
1912	KERNEN	Olivier	M	
1869	FIVAZ	Jacques	M	
1837	WINTEREGG	Sarah	Mme	
1803	LACHAT	Corinne	Mme	
1802	LAYAZ-ROCHAT	Christiane	Mme	
1802	MAIBACH	Olivier	M	
1796	KLAUS	Laetitia	Mme	
1793	VUAGNIAUX	Yves	M	
1790	GUIBERT	Chantal	Mme	
1777	PERRETNAGUIB	Delphine	Mme	
1771	BALET	Stéphane	M	
1770	LECHMANN	Nora	Mme	
1765	ETAMBA	Jeannette	Mme	
1754	WEISSBRODT	Françoise	Mme	
1722	TESSA	Josy	Mme	



1718	NIGGELER	Christine	Mme	
1709	PISU	Gabriel	M	
1707	VUAGNIAUX	Thierry	M	
1702	NICOLLIN	Marinette	Mme	
1700	COUSIN	Jean-Marc	M	
1695	PETIT	Dino	M	
1693	GABERELL	Thierry	M	
1683	MEYLAND	Gil	M	
1592	CAPT	Gloria	Mme	
1503	DURUZ	Patrik	M	
1320	SCHULE	Jean-Hugues	M	
1295	MARTIN	Albert	M	
1292	LEVAILLANT	Jacques	M	
1267	BUTTIKER	Roland	M	
1263	PASTEUR	Jean-Noël	M	
1254	RICHARD	Yves	M	
1248	RAYMONDAZ	Jean-Luc	M	
1230	JAGGI WEPF	Valérie	Mme	
1221	GENTIZON	Eric	M	
1208	MOUQUIN	Charles- Eugène	M	
1200	GILLIERON	Johann	M	
1198	BARTOLOTTA	Anna Rita	Mme	
1195	BUCHS	Steves	M	
1185	HOFMANN	Daniel	M	
1184	ANGELOZ	Guy	M	
1181	ANGELOZ	Alain	M	
874	GRAND-GREUB	Hélène	Mme	
761	PAULI	Christian	M	
563	FREY-TAILLARD	Martine	Mme	
556	SUBRAMANIAM	Gnanaseelan	M	
555	FEKIH	Soufia	Mme	
537	HALIMI	Bexhet	M	
1260	VENIZELOS	Vassilis	M	
1082	BALET	Laurence	Mme	
988	JOSEPH	Rachel	Mme	
961	MONNIN	Joëlle	Mme	
954	SAVARY	Marianne	Mme	
944	HUNKELER	Pierre	M	
938	SPICHIGER	Fanny	Mme	
918	LECHMANN	Madeleine	Mme	
914	TANNER	Carmen	Mme	
910	LEUENBERGER	Anne	Mme	
905	PITTET	Sylvain	M	
878	MUTRUX	Etienne	M	
691	GURTNER	Samuel	M	
662	VIAL	Jean-Louis	M	



544	RICHARD	Fabien	M	
537	WAGNIERE	Emilienne	Mme	
517	DYENS	Jean-Claude	M	
516	WILLOMMET	Alain	M	
508	MONOD	Yves	M	
728	BERNHARD	Maximilien	M	
540	ROMAILLER	Claude-Alain	M	
508	CHAPUIS	Jean-David	M	
452	SCHNEIDER	Maryse	Mme	
448	CHAPUIS	Jean-Pierre	M	
443	WULLIAMOZ	David	M	
1674	MARTIN	Jacques	M	
861	MAENDLY	Vincent	M	
664	GINDROZ	Yvan	M	
1178	PAVID	Philippe	M	
507	STUDER	Jean-Claude	M	
1169	RENAUT CARRARD	Fabienne	Mme	

ASSERMENTATION DE LA MUNICIPALITE

Madame le Préfet rappelle préalablement les dispositions de l'article 48 de la loi sur les communes concernant les degrés de parenté prohibés et enregistre la réponse des membres de la Municipalité.

Lecture de la formule du serment est donnée selon le texte de l'article 62 de la loi sur les communes.

Madame le Préfet enregistre la prestation du serment de la part de Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER et de la part de Madame et Messieurs les Conseillers municipaux Nathalie SAUGY, Cédric PILLONEL, Jean-Daniel CARRARD, Marc-André BURKHARD, Daniel von SIEBENTHAL et Paul-Arthur TREYVAUD

Madame le Préfet déclare, au nom de la loi, les personnes précitées régulièrement installées dans leur charge et forme des vœux chaleureux pour l'accomplissement de leur mandat.

**ELECTION DU PRESIDENT DU CONSEIL COMMUNAL**

Madame le Préfet rappelle qu'elle va procéder, conformément à l'article 89 de la loi sur les communes, successivement à l'élection du président et du secrétaire du conseil communal, selon le mode d'élection prévu à l'article 11 de la loi sur les communes.

Mlle Nora LECHMANN (1986) et M. Fabien RICHARD (7.2.84) sont appelées à fonctionner comme scrutateurs provisoires.

Après avoir évoqué le texte de l'article 12 de la loi sur les communes, Madame le Préfet enregistre la proposition suivante : Monsieur Laurent Gabella.

Il est procédé au vote au bulletin secret qui donne le résultat suivant :

bulletins délivrés	93
bulletins rentrés	93
bulletins nuls	0
bulletins valables	92
bulletins blancs	1
majorité absolue	47

Est élu Monsieur Laurent Gabella avec 90 voix.

Il y a 2 voix éparses.

ELECTION DU (DE LA) SECRETAIRE DU CONSEIL COMMUNAL POUR LA LEGISLATURE 2006-2011.

Madame le Préfet rappelle les dispositions de l'article 12 de la loi sur les communes et enregistre la proposition suivante : Mme Claudine RIEBEN.

Il est procédé au vote au bulletin secret qui donne le résultat suivant :

bulletins délivrés	93
bulletins rentrés	93
bulletins nuls	0
bulletins blancs	1
bulletins valables	92



majorité absolue 47

Est élue Mme Claudine RIEBEN avec 92 voix.



Madame le Préfet remercie particulièrement Mme Hélène GRAND et M. Charles FORESTIER, conseillers municipaux sortant de charge, pour les années passées à l'exécutif de la commune.

Pour terminer, Madame le Préfet adresse ses meilleurs voeux à l'endroit des autorités législative et exécutive de la commune.

Le présent procès-verbal est lu et adopté tel que rédigé.

Madame le Préfet passe la présidence de l'assemblée à Monsieur Laurent Gabella pour la suite des opérations prévues par l'article 89 de la loi sur les communes.

La séance est suspendue à 17 h. 08.

Le Préfet :

Le Secrétaire provisoire :

(L.S.)

(s) P. Roulet-Grin

(s) M. Wirz